



Développement d'outils harmonisés pour le suivi des bois en transit (Congo, Cameroun et RCA)

**ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET FAO-COMIFAC
(PROGRAMME ACP-FLEGT)**

**Martin TADOUM, COMIFAC
Yaoundé, 12 Janvier 2011**



PLAN DE L'EXPOSE

1. CONTEXTE/PROBLEMATIQUE
2. APPUI DU PROGRAMME ACP-FLEGT
3. OBJECTIFS DU PROJET
4. RESULTATS ATTENDUS
- 5 PLAN DE TRAVAIL
6. MONTAGE INSTITUTIONNEL
7. PERSPECTIVES



1. CONTEXTE/PROBLEMATIQUE (1/5)

1.1 Contexte sous-régional

- ✓ Pays d'Afrique Centrale engagés dans une dynamique d'intégration avec la CEMAC+CEEAC
- ✓ Libre circulation des personnes et des biens notamment le bois un des principaux produits d'exploitation de la sous-région



1. CONTEXTE/PROBLEMATIQUE (2/5)

1.2 Signature d'un Accord sous-régional sur le contrôle forestier pour fédérer leurs efforts en la matière

Objectif:

- ✓ Assurer une synergie d'actions de contrôle forestier entre les pays
- ✓ Promouvoir la coopération en vue de renforcer le contrôle de la traçabilité et légalité de la production et commercialisation du bois



1. CONTEXTE/PROBLEMATIQUE (3/5)

1.3 Engagement des pays dans le processus FLEGT

Situation géographique particulière du Cameroun

- Territoire de transit de bois en provenance des pays voisins pour exportation
 - Environ $\frac{1}{2}$ de la production de bois exporté par Douala provient d'autres pays que le Cameroun (rapport Ducenne et Fays 2008)
- « Certains de ces pays Congo, Cameroun, RCA sont engagés dans le processus APV »



1. CONTEXTE/PROBLEMATIQUE (4/5)

1.4 Défis :

- ✓ Difficultés de gérer plusieurs systèmes de traçabilité en territoire camerounais
- ✓ Risque d'apparition des distorsions sur les systèmes de traçabilité en territoire camerounais



1. CONTEXTE/PROBLEMATIQUE (5/5)

1.5 QUESTION CENTRALE:

« Comment retracer et suivre le flux de bois sous-régime APV en transit dans des territoires non d'origine du bois ? »

- ✓ La question de la cohérence entre les différents systèmes de traçabilité est pertinente et stratégique pour garantir la fluidité de la circulation du bois dans la sous-région

Défis: En référence à sa mission d'harmonisation des politiques, la COMIFAC se doit de rendre compatible les systèmes de traçabilité des produits forestiers mis en place au niveau national en application de:

- Axe Stratégique N°1 du Plan de Convergence
- Accord sous-régional sur le contrôle forestier



2. APPUI DU PROGRAMME ACP-FLEGT

- ✓ Assister la COMIFAC à développer les outils harmonisés permettant d'assurer la compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité et de légalité de bois en réponse aux engagements pris dans le cadre des accords de partenariat volontaire

- ✓ **Durée du Projet: 12 mois**
- « *L'expérience Cameroun/Congo/RCA devant ainsi servir de déclencheur à cet exercice de recherche de la cohérence des systèmes de traçabilité pour l'ensemble des pays de la sous-région* »



3. OBJECTIFS DU PROJET

1. Permettre aux pays de s'accorder sur les différents points sur lesquels agir pour assurer un meilleur suivi du bois en transit sur tout le territoire non d'origine de bois concerné dans les pays de l'espace COMIFAC et partant garantir la fluidité de la circulation des bois/APV en Afrique Centrale
2. Proposer des outils harmonisés nécessaires pour réglementer le suivi du transit du bois/APV en Afrique Centrale
3. Mettre en place une base de données inter connectés sur le flux de bois en transit
4. Former tous les acteurs sur l'usage de ces outils



4. RESULTATS ATTENDUS

- Un groupe de travail relatif au bois APV mis en place et opérationnel
- Un référentiel des règles et procédures régissant le suivi du transit de bois élaboré
- Une base de données interconnectée sur le flux de bois en transit mis en place
- Les parties prenantes sont formés sur l'usage des différents règles et procédures



5. PLAN DE TRAVAIL (1/2)

R1: Mise en place du groupe de travail

- Mettre en place un Groupe de Travail
- Organiser une première réunion de Groupe de Travail en vue d'une compréhension identitaire des objectifs et résultats du projet d'appui ACP-FLEGT/COMIFAC

R2: Elaboration du référentiel

- Réaliser un état des lieux analytique du circuit du bois des pays voisins en transit en territoire camerounais
- Elaborer les règles et procédures sous-régionales régissant le suivi du bois en transit dans l'espace COMIFAC (recherche de la compatibilité)



5. PLAN DE TRAVAIL (2/2)

R3: Mise en place base de données

- Identifier les différentes informations et données partageables par les différentes parties prenantes sur le bois en transit
- Elaborer des protocoles d'échanges d'informations relatifs au suivi du flux de bois en transit

R4: Formation des parties prenantes

- Organiser un atelier sous-régional de validation des différents instruments juridico-normatifs développés
- Organiser des sessions de formation sur l'usage de ces outils
- Faire adopter ces outils par les instances de la COMIFAC



6. MONTAGE INSTITUTIONNEL

- ✓ **Une Coordination régionale** basée au SE COMIFAC pour accompagner la COMIFAC dans la mise en œuvre des différentes activités du projet
- ✓ **Une Coordination nationale** au niveau des pays pour assurer un relais avec l'administration en charge des questions FLEGT
- ✓ **Trois Consultants nationaux** pour produire les informations nationales nécessaires au projet, et participer à l'organisation des ateliers nationaux
- ✓ **Un Consultant international** en charge de faire l'état des lieux et l'analyse du circuit du bois en transit sur le territoire du Cameroun et élaborer les différents instruments juridico-normatifs nécessaires au suivi de flux de bois en transit sur cet espace
- ✓ **Un Consultant informaticien** en charge de développer l'outil informatique nécessaire à la mise en place d'une base de données partageable sur le suivi de bois/APV en transit sur tout territoire non d'origine du bois
- ✓ **Un personnel technique et d'appui du SE COMIFAC**



7. PERSPECTIVES

- Instaurer un groupe de travail permanent concernant les problèmes relatifs au flux de bois en circulation en Afrique Centrale dans le cadre des APV
- Amorcer l'harmonisation des systèmes de traçabilité des pays signataires des APV en Afrique Centrale par le développement des passerelles multiformes nécessaires à cette fin en vue de garantir la fluidité de la circulation des bois en Afrique Centrale



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION